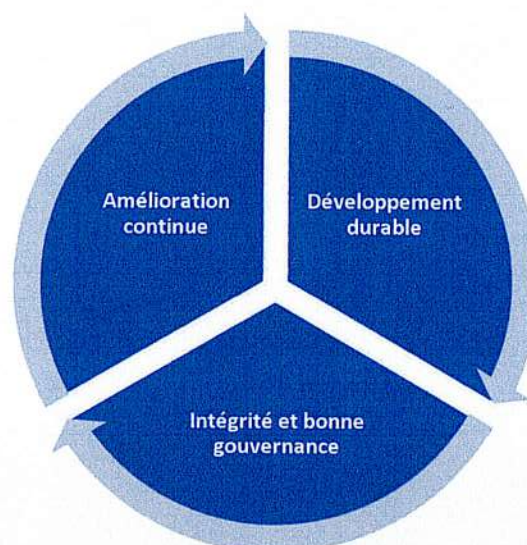


CODE DE CONDUITE ENVIRONNEMENTAL SOCIAL HYGIENE SANTE ET SECURITE



Table des matières

1 - Préambule	2
2 - Culture d'entreprise et valeurs de SCET-TUNISIE.....	2
3 - Cadre réglementaire et normatif	2
4 - Engagements et principes.....	3
5 – Dispositif de maîtrise des engagements	6



1 - Préambule

C'est en 1972 que SCET-TUNISIE a été créée. Depuis nous n'avons cessé de développer nos champs d'expertise et notre périmètre d'intervention géographique. Nous sommes fiers aujourd'hui de faire partie des leaders de l'ingénierie africaine. Notre principale force repose sur des équipes pluridisciplinaires et complémentaires composées d'hommes et de femmes qui partagent les mêmes valeurs et la même passion pour leur métier. Nos compétences englobent l'ensemble des processus des métiers de l'ingénierie, à savoir la conception et les études, la maîtrise d'œuvre, et le conseil et l'assistance technique. Nous intervenons sur des projets financés par les grands bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque Mondiale, la BAD, la BEI, la BID, les fonds arabes (FADES, FSD, BADEA, ...), les fonds bilatéraux (KfW, AFD, JICA, ...) ainsi que sur des projets financés par les budgets nationaux.

Le présent code constitue le référentiel de nos pratiques professionnelles et de notre démarche d'amélioration continue. Il synthétise les engagements de SCET-TUNISIE ainsi que les fondamentaux de sa culture d'Entreprise. Conscients des responsabilités que nous portons en tant qu'acteur économique et du développement à l'échelle internationale, nous marquons ainsi notre volonté d'approche responsable et déployons les moyens de la mettre en œuvre dans nos activités au quotidien.

2 - Culture d'entreprise et valeurs de SCET-TUNISIE

Intégrité, rigueur, respect de nos engagements constituent les valeurs fondamentales partagées par tous les collaborateurs de SCET-TUNISIE. Ces valeurs dictent notre ligne de conduite et nous caractérisent collectivement.

Du fait de sa présence internationale, SCET-TUNISIE s'engage à respecter les différentes cultures côtoyées.

3 - Cadre réglementaire et normatif

Ce Code de Conduite s'appuie sur l'adhésion à des principes fondamentaux énoncés dans plusieurs textes fondateurs : la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales et les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (ONU).

Nous avons obtenu la certification ISO 9001 en août 2000. Depuis, et grâce à l'engagement et à la mobilisation de l'ensemble du personnel de la société, nous avons développé et poursuivi notre démarche de Management de la Qualité pour enfin aboutir à la mise en place d'un Système de Management Intégré « Qualité, Sécurité et Environnement » (SMI) répondant aux exigences des normes suivantes :

- ISO 9001 : 2015 – référentiel Qualité
- ISO 14001 : 2015 – référentiel Environnement
- ISO 45001 : 2018 – référentiel Santé et Sécurité au travail.

Toutes les exigences des normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 sont applicables à notre système pour les activités suivantes :

- Etudes et contrôle des travaux dans les domaines du bâtiment, des infrastructures, du transport, de l'hydraulique, du développement agricole et rural et de l'environnement.
- Etudes dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- Etudes économiques générales.
- Assistance technique, appui institutionnel et renforcement des capacités

On se réfèrera au Manuel QSE pour une présentation détaillée de notre SMI.



4 - Engagements et principes

SCET-TUNISIE respecte et demande à ses partenaires de s'engager à respecter les principes fondamentaux suivants :

▪ **Liberté du travail et interdiction du recours au travail forcé**

SCET-TUNISIE s'engage à ne jamais recourir à l'utilisation de main-d'œuvre forcée. Dans le cadre de ses activités de supervision des travaux, SCET-TUNISIE est particulièrement vigilante au niveau des conditions d'emploi du personnel travaillant sur les chantiers sous la responsabilité des Entreprises.

▪ **Interdiction du travail des enfants**

SCET-TUNISIE s'engage à ne pas recourir à l'utilisation de main-d'œuvre infantile ainsi qu'à l'emploi de personnes de moins de 18 ans.

▪ **Interdiction de toute forme de discrimination et de tout type de harcèlement**

SCET-TUNISIE s'engage à recruter ses employés sur la base unique de leurs capacités à accomplir une mission et non pas en raison de caractéristiques personnelles, de croyances

ou autre critère discriminant. Les employés accèdent aux niveaux hiérarchiques correspondants à leur qualification, quels que soient leur sexe, appartenance ethnique, couleur, religion, convictions personnelles ou tout autre critère discriminant.

Aucune forme de harcèlement et/ou d'intimidation n'est tolérée au sein de SCET-TUNISIE que ce soit en interne ou vis à vis de parties extérieures à la société (partenaires, sous-traitants, cotraitants, etc.). Aucun employé ne devra être soumis à des menaces de violences ou toute autre forme de harcèlement psychologique ou physique, de maltraitance ou de contrainte.

La politique de recrutement favorise, dans la mesure du possible, la diversité dans les équipes en termes de formations, genre et provenances sociales et culturelles.

- **Liberté d'association et droit à la négociation collective**

SCET-TUNISIE respecte le droit des employés à s'associer, s'organiser et négocier collectivement d'une façon légale et pacifique.

- **Conditions de travail, respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité**

SCET-TUNISIE s'engage à traiter ses employés avec dignité et respect et à leur procurer un environnement de travail qui soit sûr, sain, propre, bien éclairé et ventilé. Ceci inclut les équipements appropriés ainsi que les protections individuelles nécessaires aux activités à risques (missions de prospection, contrôle des travaux, reconnaissance du terrain...).

Tous les locaux de SCET-TUNISIE doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur relatives aux conditions de travail, afin de protéger les salariés de toutes atteintes à leur intégrité physique.

SCET-TUNISIE s'engage à vérifier l'aptitude de chaque personne à travailler au poste demandé. Les salariés suivent une formation spécifique à la sécurité. Nous nous assurons que la législation en matière de santé, de sécurité au travail constitue la norme minimale à respecter partout où nous exerçons nos activités.

Notre programme Santé, Sécurité et Environnement, reposant sur l'identification des dangers, l'évaluation des risques et l'élimination des dangers, vise à créer un environnement de travail sans incident.

- **Traitement équitable**

SCET-TUNISIE s'engage à rémunérer équitablement ses employés par des salaires et des avantages convenables et à leur demander une durée de travail raisonnable en conformité

avec les normes locales et les lois applicables en vigueur. Tous les salariés bénéficient également d'un contrat de travail écrit, stipulant les termes et conditions de leur emploi.

- **Temps de travail non excessif**

SCET-TUNISIE n'exige pas de ses équipes qu'elles travaillent plus que les temps prévus par la loi.

- **Lutte contre le travail précaire et la sous-traitance cachée**

Tout travail doit être fourni sur les bases d'une relation de travail concrète, établie sur des lois et pratiques nationales, et matérialisée par une lettre d'embauche ou un contrat de travail précisant au travailleur ses droits, ses obligations et ses conditions d'embauche.

SCET-TUNISIE s'engage à ne pas agir au détriment d'une relation de travail régulière et à ne pas détourner l'esprit des lois nationales sur le travail. La sous-traitance cachée est strictement prohibée par ce Code de Conduite.

- **Respect de l'environnement**

Le respect et la protection de l'environnement sont des valeurs fondamentales auxquelles SCET-TUNISIE adhère, en se conformant à la législation environnementale applicable dans chacun des pays dans lesquels elle opère.

SCET-TUNISIE surveille et s'engage dans ses processus métier à maîtriser et déployer des actions visant à diminuer l'impact de son activité sur l'environnement tant au niveau de ses locaux qu'au niveau des chantiers qu'elle supervise dans le cadre de ses activités de maîtrise d'œuvre.

- **Ethique des affaires**

Les relations professionnelles que SCET-TUNISIE instaure avec tous ses clients et ses partenaires sont régies par les principes de respect institutionnel, de transparence, d'intégrité, de collaboration et de respect de l'éthique.

Les fournisseurs et les prestataires auxquels nous faisons appel sont choisis sur la base de critères objectifs dans les seuls intérêts de la société et dans un souci de qualité.

Aucun membre de SCET-TUNISIE ne peut solliciter, recevoir ou accepter, d'une source extérieure à la société, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait rapport, de quelque façon que ce soit, avec sa fonction au sein de SCET-TUNISIE. Les membres du personnel doivent éviter toute situation susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts.

SCET-TUNISIE et ses collaborateurs s'interdisent de donner des avantages de quelque nature que ce soit ou des paiements non justifiés.

Chaque collaborateur de SCET-Tunisie s'engage par ailleurs :

- A se tenir à l'écart de toute affaire d'ordre politique ou religieux dans le cadre de son activité professionnelle ;
- A toujours adopter une attitude respectueuse vis à vis de ses collègues et des parties externes (Clients, Sous-traitants, partenaires mais aussi société civile etc.) ;
- A ne divulguer à des tiers aucune information dont il aurait eu connaissance dans le cadre de son activité sans autorisation formelle du Client ou de sa hiérarchie et à conserver la plus stricte confidentialité sur les informations et documents de toute nature auxquels il pourrait avoir accès au cours de l'exécution de sa mission ;
- A ne divulguer aucune information relative aux activités et au fonctionnement de SCET-TUNISIE auprès de personnes extérieures ;
- A respecter les droits de propriété intellectuelle de SCET-TUNISIE mais aussi des tiers.

SCET-TUNISIE attend de ses partenaires qu'ils respectent également ces engagements.

5 – Dispositif de maîtrise des engagements

▪ **Porté à connaissance et application des dispositions du Code de Conduite**

La bonne application du Code dépend avant tout de la conscience morale et du bon sens des personnes auxquelles il s'adresse. Outre la vigilance dont ils font preuve au quotidien, l'ensemble des collaborateurs de SCET-TUNISIE et en fonction de leur niveau de responsabilité, assurent un rôle de conseil et d'encadrement pour s'assurer du respect des dispositions du Code de conduite. Chaque nouveau recruté de SCET-TUNISIE bénéficie d'une séance de sensibilisation au cours de laquelle le code de conduite est présenté et signé par les concernés. Le Code de Conduite est aussi un document mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs via le logiciel de gestion documentaire du SMQSE de SCET-TUNISIE.

Pour veiller à ce que les principes énoncés ci-dessus soient respectés, SCET-TUNISIE et ses collaborateurs s'engagent à faire en sorte que :

- . Le Code de conduite soit affiché sur les lieux de travail (y compris dans le cadre des missions de supervision et de contrôle des travaux) ;
- . Tous les employés suivent une sensibilisation sur le code de conduite avant de commencer leur activité.

- **Contrôle du respect des dispositions du code, détection et traitement des écarts**

Afin de s'assurer du respect de son code de conduite, SCET -TUNISIE réalise régulièrement des audits internes de l'ensemble des processus métiers et support. Les audits externes réalisés une fois par an par l'AFAQ/AFNOR viennent compléter le dispositif de surveillance.

Parallèlement à ce dispositif normé, les responsables de la société assurent une veille et un contrôle strict des activités des équipes et se tiennent informés auprès des clients et des partenaires dans le cadre du déroulement des projets (écoute Client et écoute Partenaire).

Enfin, SCET-TUNISIE est à l'écoute de tous ses collaborateurs et des diverses parties intéressées qui auraient à déclarer des situations leur inspirant des réserves et ce, en toute confiance et sans craintes de représailles. SCET-TUNISIE ne tolère aucune représailles, discrimination ou mesure disciplinaire à l'encontre de quiconque a exprimé en toute bonne foi des réserves raisonnables relatives à une infraction ou à un manquement réel ou supposé aux dispositions de son code de conduite.

Enfin, SCET TUNISIE certifiée ISO 9001, ISO 14001 ET ISO 45001, assure systématiquement le traitement des écarts détectés avec l'identification des causes, la mise en place d'un plan d'actions correctives et préventives et le suivi de l'efficacité des actions.

Saïd DRIRA

Directeur Général



~~Le Directeur Général~~

Saïd DRIRA